

Pêche et modélisme nautique sur le bassin d'orage



Signature de la convention entre M. Bernon, président du SIVOM de la Vallée du Bédât, et M. Berger, président des Amis du Bédât, pour l'utilisation du bassin d'orage.

Depuis la création du bassin d'orage intercommunal, réalisé par Clermont Communauté, l'association Les Amis du Bédât, en accord avec le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de la Vallée du Bédât, a été autorisée à y exercer la pêche. Une deuxième activité se pratique depuis le 25 février sur ce même bassin, le modélisme nautique. Le SIVOM a donc mis à disposition le bassin d'orage à deux associations, la société de pêche et le Modélisme nautique cébazaire, association nouvellement créée. S'est posé le problème de la cohabitation entre les pêcheurs et les passionnés de modélisme nautique. Une convention a été signée entre le SIVOM de la Vallée du Bédât, M. Berger, président des Amis du Bédât et M. Planche, président de Modélisme nautique cébazaire, concernant l'utilisation du bassin d'eau. Il a été convenu de six dates dans le cadre de la saison de pêche, pendant lesquelles les modélistes pourront bénéficier du bassin où la pêche

sera interdite, décision approuvée lors de l'assemblée générale de la société de pêche.

Lors de cette réunion, Michel Bernon, président du SIVOM, n'a pas manqué de rappeler que la gestion du bassin revient au syndicat, en collaboration avec les communes de Blanzat, Nohanent et Sayat et qu'il faut bien garder à l'esprit que cette étendue d'eau est avant tout un bassin d'orage et non un plan d'eau de plaisance.

Une nouveauté au bassin d'orage, un ponton a été aménagé pour les handicapés et enfants, par mesure de sécurité.

Le modélisme nautique pourra alors se pratiquer les dimanches 15 avril, 6 mai, 1^{er} et 22 juillet, 19 août, 23 septembre, 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre de 14 h à 18 h.

Renseignements pêche au 04 73 78 03 42 ou lors des permanences les dimanches de 10 h à 12 h.

Renseignements modélisme nautique au 04 73 25 56 49.